

Clonale et massale

Ces deux-là font la paire

Alors que certains opposent sélection clonale et sélection massale, chez les vignerons ces deux types de plants cohabitent parfaitement. Les premiers apportent de la sécurité quand les seconds conservent un patrimoine.

« **M**on vignoble est planté à 70 % avec des clones. Et je n'ai pas de problème de rendement, de maladie ou de qualité ! », lance Corinne Depeyre. En 2015, cette vigneronne a repris le domaine familial : 20 ha en côtes-du-rhône qu'elle conduit en bio, à Tulette, dans la Drôme. Comme bon nombre de ses confrères, elle a entendu la salve de critiques à l'encontre des clones. Dans l'essai *Le jour où il n'y aura plus de vin*, publié cette année, le pépiniériste vauclusien Lilian Bérillon les accuse d'appauvrir la diversité génétique du vignoble – ce qui le rendrait plus sensible au dépérissement – et de standardiser les vins.



« Nous allons combiner notre sélection massale et celle de la Sicavac avec des clones »

Pierre Clément, vigneron à Menetou-Salon. © DOMAINE DE CHÂTENY

Corinne Depeyre relativise : « Il ne faut pas planter n'importe quoi, n'importe où, estime-t-elle. Avant toute plantation, mon pépiniériste me conseille. Par exemple, je ne mettrais jamais de grenaches sur des terres fertiles : ils produiraient trop et seraient plus sensibles aux maladies. » Son pépiniériste l'aide aussi à choisir ses porte-greffes.

Il y a huit ans, elle a planté deux hectares de cépages blancs – viognier, roussanne et clairette –, issus de la sélection clonale, sur des terrains peu profonds autour de son domaine. « Le viognier et la roussanne étant peu productifs, nous les avons greffés sur le R110, un porte-greffe vigoureux. » À l'inverse, elle a retenu le 3309, un porte-greffe peu vigoureux, pour la clairette dont les rendements sont élevés. « Aujourd'hui, cette vigne produit des vins superbes, se félicite-t-elle. Même mon œnologue n'en revient pas ! » À Wintzenheim, dans le Haut-

Rhin, chez Éric Brauneisen, les clones couvrent 90% des 14,5 ha qu'il conduit en bio, en AOC Alsace. « L'offre a évolué dans le bon sens, souligne cet adhérent de la coopérative de Turkheim. Autrefois, il n'y avait qu'un clone de riesling et un de gewurztraminer. Depuis quelques années, de nouveaux plants sont apparus. Ils sont un peu moins productifs et plus qualitatifs. C'est le cas du gewurztraminer 1077 avec lequel je remplace les manquants et effectue mes nouvelles plantations. »

Il y a deux ans, bien qu'il soit convaincu de l'intérêt des clones, il a replanté 40 ares de riesling datant d'avant les années 1970 avec une sélection massale issue de cette même vigne. « Cette parcelle se trouve sur le grand cru Hengst et produit de très jolis rieslings présentant un côté agrume et citronné que la coopérative vinifie à part, explique Éric Brauneisen. Je souhaitais préserver ce potentiel. » Il ne fera pas davantage de massale.



LES PÉPINIÉRISTES observent une hausse continue de la demande de plants de sélection massale. © P. BAUDRY

« Les plants coûtent plus cher. En outre, FranceAgriMer n'accorde pas d'aides à la restructuration pour ce type de plantation. »

« La sélection clonale offre aux vignerons l'assurance de produire des vins de qualité, soutient Pierre-Marie Guillaume, à la tête des pépinières Guillaume, à Charcenne (Haute-Saône). Les clones sont en effet vinifiés dans au moins trois sites différents et pendant au moins trois années avant d'être agréés. Toutefois, de-

Les pépiniéristes et l'IVF contre-attaquent

« À ce jour, aucun lien n'a été établi entre les clones et les maladies de dépérissement.

À l'avenir, si cela devait être le cas, nous reverrions nos itinéraires techniques », soutient David Amblervert, président de la Fédération française de la pépinière viticole (FFPV), qui défend la sélection clonale. « Au conservatoire de la chambre d'agriculture du Vaucluse, à Piolenc, il y a autant de maladies du bois sur les 380 clones de grenache [diffusés ou non, NDLR] qui y sont conservés que dans les parcelles de clones plantées il y a vingt ans », ajoute Laurent Audeguin, responsable sélection R & D à l'IVF. Ce spécialiste est l'un des auteurs de la plaquette « La sélection clonale, une avancée majeure pour la viticulture » que l'IVF

vient de publier. Au travers de seize questions, ce document rappelle ce qu'est la sélection clonale et répond aux critiques formulées à son encontre.

« Dès que l'on prononce le mot clone, c'est l'hallali dans les médias, s'empare Laurent Audeguin. Nous rappelons que la sélection clonale valorise et exploite le patrimoine existant. En France, 180 conservatoires régionaux réunissent les 136 variétés inscrites au catalogue national pour un total de plus de 20 000 individus. En tout, 1 270 clones sont agréés. » Preuve que la diversité génétique de la vigne est préservée. En 2017, parmi les 210 millions de plants greffés en France, 95 % étaient des sélections clonales et 5 % des sélections massales.



puis quatre ou cinq ans, de plus en plus de vignerons s'intéressent à la sélection massale. »

Christophe Hebinger, pépiniériste à Eguisheim (Haut-Rhin), surfe sur cette vague : « La sélection massale représente les trois quarts de notre activité. La demande est en hausse constante et nous avons du mal à suivre ! »

Certains viticulteurs veulent préserver un héritage, d'autres lutter contre les maladies du bois. Leurs motivations sont multiples. « Chaque année, nous arrachons 2 ha atteints par l'esca, déplore Pierre Clément, qui cultive 65 ha en AOC Menetou-Salon. Ce sont des parcelles de sauvignon âgées d'une vingtaine d'années ; elles subissent le plus fort taux de mortalité. Ces vignes ont été plantées avec un clone unique, le 530. Si nous réintroduisons des individus différents, tous n'auront pas la même sensibilité à la maladie. » C'est ainsi que la sélection massale pourrait se transformer en remède.

D'ores et déjà, Pierre Clément a remplacé 5 ha par une sélection massale de la Sicavac. Parallèle-

ment, il a réalisé sa propre sélection de sauvignon sur une parcelle centenaire plantée par son arrière-grand-père. « On a choisi une soixantaine de plants qui produisaient correctement, détaille-t-il. Nous avons prélevé leurs bois et procédé à des analyses de viroses. 22 ceps étaient sains. »

En 2011, il a replanté 150 pieds de chacun d'eux sur 80 ares. « Certains pieds sont moins sensibles aux maladies, d'autres plus productifs, d'autres encore donnent des raisins plus sucrés, observe-t-il. À terme, cette diversité peut s'avérer intéressante. Mais, nous devons encore poursuivre ce suivi pour fiabiliser les résultats. » Reste qu'il ne fait pas une croix sur les clones. « Pour nos futures plantations, nous continuerons à en utiliser, sauf le 530. Nous les combinerons à notre sélection massale et à celle de la Sicavac. »

Au domaine de Bellene, à Beaune, Sylvain Debord, directeur technique, voit dans la sélection massale un moyen de préserver le patrimoine de son vignoble de 22 ha âgé de plus de 50 ans, à l'exception de 1 ha de clone de pinots noirs. La plus

ancienne de ses vignes date de 1904 : 23 ares dans l'appellation Beaune premier cru Les Grèves. « Nous y avons lancé une sélection massale en 2008 », indique-t-il. Durant trois ans, ses équipes ont marqué chaque année les pieds exempts de court-noué. Sur les 600 ceps retenus, 9 se sont avérés libres de tout virus après avoir subi des tests Elisa. À partir de ces souches, une centaine de greffés-soudés ont été replantés sur la parcelle d'origine en 2013. « Nous avons récolté les premières grappes en 2017 et 2018, expose Sylvain Debord. Les rendements sont peu élevés, mais les maturités sont au rendez-vous. »

L'observation doit se poursuivre. En attendant, le domaine achète des sélections massales à des pépiniéristes. « En 2018, nous avons atteint 50 hl/ha sur l'ensemble du parcellaire, commente Sylvain Debord. Comparées aux clones, les grappes des sélections massales sont plus petites et plus riches en matière colorante et en arômes. »

Il met toutefois en garde ses collègues. Tous les pépiniéristes ne dépistent pas les viroses sur leurs sélections massales. Il a eu la mauvaise surprise de voir des symptômes de court-noué sur des plants qui avaient tout juste deux ans. Vigilance donc !

CHANTAL SARRAZIN

La sélection massale plus onéreuse

« Je vends les sélections massales privées de 10 à 12 % plus cher que les clones, suivant les quantités commandées. Et le dépistage des viroses fait l'objet d'une facture supplémentaire », annonce Christophe Hebinger, pépiniériste à Eguisheim, dans le Haut-Rhin. Certains plants valent même beaucoup plus cher. Le pépiniériste Lilian Bérillon, basé dans le Vaucluse, vend ses sélections massales 3,10 € l'unité, sachant qu'elles ont fait l'objet d'un dépistage du court-noué et de l'enroulement. C'est quasiment deux fois et demie plus cher qu'un clone, qui coûte aux alentours de 1,30 €.